



LE TRIO INFERNAL SE REFORME...

FO JUSTICE CONTINUE D'AVANCER !

COMMUNIQUÉ :

Ce jour, devait se tenir le Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire.

Quelle fut notre surprise (ou pas) de voir que les syndicats UFAP Unsa Justice, CGT et SPS ont fait le choix de boycotter l'instance, mettant en avant un étrange prétexte : les annonces sur les discussions qui doivent s'ouvrir pour une revalorisation historique des Personnels de Surveillance.

Pourtant, à l'ordre du jour apparaissait, entre autres, la Récupération Crédit-Temps (RCT) pour les personnels de surveillance en horaires variables. Une demande initiée et portée par **FO Justice**, qui risque maintenant de voir sa rétroactivité, prévue au 1^{er} Octobre 2022, remise en cause.

Cette union syndicale d'opportunisme montre, une fois de plus, qu'ils sont définitivement à côté de la plaque... pas étonnant quand on sait qu'elle compte en son sein : un syndicat qui ne porte pas la catégorie B, un second plus enclin à revendiquer l'internet pour les détenus et un troisième qu'on a pour habitude de ne jamais voir en présentiel, de toute façon.

Preuve qu'ils n'ont pas travaillé leurs dossiers : ces « grands hommes » réitèrent leurs interrogations portant sur l'absence du montant alloué pour cette réforme dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023. **FO Justice** leur rappelle que le projet que nous défendons doit se budgétiser dans une Loi de Programmation de la Justice (LPJ) avec, en jeu, des budgets d'un tout autre niveau.

Heureusement, **FO Justice** n'a pas attendu que cette improbable triplette se réveille pour porter et défendre en haut lieu cette réforme ambitieuse, celle-là même qui a fait l'objet des annonces successives du garde des Sceaux et du DAP.

Pour rappel, FO Justice revendique la catégorie B pour le CEA, la fusion des grades de 1^{er} Surveillant et Major, la catégorie A pour le CDC ainsi que la création d'une indemnité mensuelle pénitentiaire, à l'image de l'allocation de maîtrise de 319 € perçue par nos homologues de la Police Nationale.

De plus, et pour répondre à nos détracteurs qui distillent des fausses informations, ce projet que nous avons porté n'aura **aucune incidence sur le paiement des heures supplémentaires**, si ce n'est qu'elles seront mieux rémunérées (*décret 2002-60 du 14 janvier 2002*), il n'en aura pas plus sur le prétendu retour de l'article 10 pour les officiers, pas plus qu'il n'en aura sur une hypothétique remise en cause du bénéfice du 1/5^{ème} pour la retraite (pas de changement de corps, à l'instar des CSP).

Mais bon... la démagogie n'a visiblement pas de limites !!!

Ce trio infernal manque autant de courage que d'ambition et, à l'approche des élections, fait tout pour freiner, voire tenter de faire capoter notre projet.

En attendant, **FO Justice** continue de travailler et de négocier pour l'aboutissement de cette revalorisation qui est attendue de longue date, mais qui a été honteusement sacrifiée en 2018 lors du mouvement social à cause, rappelons-le, du syndicat majoritaire de l'époque : l'UFAP Unsa Justice.

Il est étonnant de voir comment l'histoire se répète puisqu'ils étaient accompagnés, au début de ce mouvement, par la CGT et le SPS... la même improbable alliance de pacotille !

Nous sommes porteurs de cette réforme, nous n'avons pas à attendre janvier 2023 pour avancer dans les discussions. FO Justice continue donc d'avancer et de travailler :

NOUS SERONS REÇUS CE JOUR À L'ÉLYSÉE POUR POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS !!!

FO Justice – le 11 Octobre 2022

**LA PÉNITENTIAIRE A UNE HISTOIRE, AVEC
FO JUSTICE JE CONSTRUIS MON AVENIR !**

**► Du 1^{er} au 8 Décembre
Je Vote FO Justice !!!**

